



École De Montarville
1725, rue De Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville
(QC) J3V 3V2



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

AVIS DE CONVOCATION

Séance ordinaire du Conseil d'établissement du 23 octobre 2024 par TEAMS à 18 h 30

PRÉSENCES (11) :

Madame Valérie Barbin, membre parent;
Madame, Carolina Fernandez, membre parent;
Monsieur Louis-Michel Jutras, membre parent
Monsieur Patrick Labrie; membre parent;
Madame Claire Desrosiers, enseignante;
Madame Catherine Hamel, enseignante;
Madame Andréanne Desjardins, enseignante;
Madame Danielle Faucher; enseignante;
Madame Jacqueline Fournier, représentante du soutien;
Madame Alexandra Lafontaine, directrice adjointe;
Madame Sylvie Landry, directrice.

ABSENCE SIGNIFIÉE (1) :

Madame Geneviève Labelle, membre parent

ABSENCE CONSTATÉE (1) :

Madame Audrey T Maurice, membre parent;

MEMBRES DU PUBLIC :

Madame Catherine Patry, qui avait signifié sa présence ne s'est pas présentée.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Madame Barbin souhaite la bienvenue. Elle constate le quorum à 18h46 dû à des difficultés techniques sur TEAMS.

2. Revue et adoption de l'ordre du jour

Ajout d'un point d'approbation (6.6)

Point d'information (7.2) redirigé en point d'approbation (6.7)

Madame Claire Desrosiers propose l'adoption avec modifications. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

CÉ-2024-2025-11

3. **Revue et approbation du procès-verbal du 25 septembre 2024**

Madame Jacqueline Fournier propose l'adoption du PV du 25 septembre 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CÉ-2024-2025-12

4. **Suivi à la dernière rencontre**

- 4.1. **Cour d'école :** Madame Sylvie Landry fait mention qu'une rencontre à propos de l'aménagement de la cour d'école, avec Madame Stéphanie Sabourin, technicienne en bâtiment du CSSP, a eu lieu. Les deux directions, les enseignantes membres du CÉ, Madame Valérie Barbin, présidente du CÉ ainsi que les deux enseignants d'éducation physique étaient présents. Lors de cette rencontre, les besoins ont été nommés par les membres du personnel et des photos d'aménagement et de mobilier urbain provenant de Madame Catherine Lussier, enseignante, avait préalablement été remises à Madame Sabourin. Une demande de subvention de 10 000 \$ a également été déposée auprès de la caisse Desjardins de Saint-Bruno pour la réalisation de ce projet. Les prochaines étapes sont à venir. Les travaux devraient pouvoir commencer au cours de l'été 2025.

5. **Parole au public : Photos scolaires**

Madame Patry n'étant pas présente, madame Landry résume leur rencontre. Mme Patry a mentionné ne pas être satisfaite de la mise en scène des photos scolaires. Ces dernières devaient être faites en contexte de classe et éclairées par une lumière naturelle. Toutefois, les photos ont eu lieu à l'auditorium devant une toile de fond achetée par la photographe. La demande dans le contrat ne semble pas avoir été établie clairement.

La direction en profite pour remercier les parents bénévoles lors de ces deux journées.

Madame Barbin suggère qu'un rabais pourrait être demandé l'année prochaine ou choisir un autre photographe.

Les parents présents mentionnent être tout de même satisfaits des photos et tout particulièrement des photos de groupe.

6. **Points de décision :**

6.1. **Activités éducatives complémentaires, approbation;**

Présentation par la directrice du tableau de la planification des sorties éducatives complémentaires. Mme Landry mentionne que le cadre budgétaire n'avait pas été donné aux enseignantes et que l'école était déficitaire de 11 000 \$. Les enseignantes se sont concertées et elles ont renoncé à certaines sorties. Le déficit est ainsi résorbé et une meilleure équité entre les différents niveaux est constatée.

Les montants disponibles par élève provenant des deux mesures gouvernementales, *École accessible et inspirante* ainsi que *Sorties scolaires en milieu culturel* seront possiblement réduites l'an prochain. Le cadre budgétaire sera donné aux enseignantes lors du choix des sorties pour l'année scolaire 2025-2026.

Remerciement aux enseignantes de la direction pour leur flexibilité et leur compréhension.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Catherine Hamel, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation d'activités, telle que proposée par la directrice.

CÉ-2024-2025-13

6.2. Projets 2024-2025, approbation;

La directrice a présenté les résultats d'un sondage fait auprès du personnel scolaire concernant les projets à réaliser en 2024-2025. À la suite de ces résultats, madame Valérie Barbin propose l'adoption de trois projets qui seront financés par des fonds à destination spéciale : Enrichir le montant pour l'aménagement de la cour d'école, des activités pour l'ensemble des élèves et des livres pour les classes. Selon les fonds amassés, un montant pourra être attribué à chacun des trois projets selon les besoins.

Madame Carolina Fernandez demande s'il est possible que les enseignants demandent des dons d'objets précis (jeux, livres, objets), selon leurs besoins en classe. Madame Barbin, fait aussi mention du bazar organisé, lors des années précédentes, par l'OPP. Madame Landry mentionne qu'elle doit faire des vérifications à propos de ces sujets afin de respecter le cadre légal. Informations à venir.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Catherine Hamel, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER; les trois projets qui bénéficieront des fonds à destination spéciale.

CÉ-2024-2025-14

6.3. Utilisation de la mesure d'aide aux parents, approbation;

Afin de soutenir le plan de lutte contre l'intimidation ainsi que le guide du civisme. Le programme HORS-PISTE est déjà utilisé pour les classes de 1re, 2e et 3e année. Mme Landry propose d'utiliser 2700 \$ de la mesure d'aide aux parents pour acheter la plateforme Moozoom pour les classes de 4e, 5e et 6e année. Les TES ainsi que les titulaires de classe pourront utiliser cette plateforme dans leur classe qui est également en lien avec le nouveau programme de Culture et citoyenneté québécoise.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Valerie Barbin il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER; l'achat de la plateforme Moozoom.

CÉ-2024-2025-15

6.4. Maximisation de la mesure lecture à l'école volet I, approbation;

La directrice mentionne que dans la mesure *lecture à l'école* il y a une somme d'environ 8600\$ pour l'achat de livre pour la bibliothèque de l'école. Dans cette mesure le gouvernement

double le montant qui pourrait être versé par l'école. Madame Landry demande, avec l'accord de madame Véronique Beaupré, responsable bénévole de la bibliothèque, de prendre 1000\$ dans le fonds à destination spéciale bibliothèque pour l'achat de livres. Ainsi, le montant de livres sera d'environ 12 000\$ pour l'année 2024-2025.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Claire Desrosiers il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'utilisation de 1000\$ du fond à destination spéciale bibliothèque.

CÉ-2024-2025-16

6.5. Gestion des objets perdus; approbation;

La direction présente le projet : *La grande vente à zéro dollar!* proposé par un parent d'élève. Ce projet consiste à récupérer les objets perdus, non identifiés et non réclamés afin de les redistribuer à des familles d'élèves qui fréquentent l'école primaire George-Étienne-Cartier à Longueuil.

Andréanne Desjardins mentionne qu'il serait important de sonder les familles de notre milieu avant de donner à une autre école. Alexandra Lafontaine affirme que pour les familles de l'école, une aide est déjà en place.

Il est mentionné qu'un délai doit être laissé pour que les parents puissent récupérer les objets perdus. Des photos des objets perdus sont envoyées chaque semaine par courriel aux parents. Toutes les informations seront inscrites dans l'info parents. Madame Jacqueline Fournier propose un délai de deux mois tandis que Madame Landry propose un délai de 30 jours. Les objets seront envoyés le premier jour de chaque mois.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Andréanne Desjardins il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le don des objets perdus non identifiés et non récupérés à la *Grande vente à zéro dollar!*

CÉ-2024-2025-17

6.6. Camion de crème glacée ; approbation;

La direction demande la permission d'utiliser 4 710\$ pour faire venir un camion de crème glacée le 19 juin 2025. Une activité rassembleuse où chaque élève recevra un cornet de crème glacée. Possibilité d'avoir un pop-cycle si allergie ou intolérance.

Monsieur Patrick Labrie se questionne sur le fait de ne pas encourager les marchands locaux, tel que M. Hibou. La direction mentionne qu'ils n'ont pas la capacité de fournir un si grand nombre (près de 650 cornets) en peu de temps.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Carolina Fernandez il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le paiement de la crème glacée le 19 juin 2025.

CÉ-2024-2025-18

6.7. Achat de deux rayonnages de bibliothèque; approbation;

La direction demande l'approbation pour utiliser de l'argent dans le fond à destination spéciale biblio pour deux rayonnages pour la bibliothèque de l'école. Le coût est d'environ 200 \$ par rayonnage.

Andréanne Desjardins mentionne que lors du comité de bibliothèque, il y a quelques années, il avait été question d'achat de bacs pour les BD, afin de faciliter la recherche par les élèves. Madame Landry tiendra compte de cette information.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Carolina Fernandez il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'achat de deux rayonnages pour la bibliothèque.

CÉ-2024-2025-19

7. Points d'information

7.1. État du fonds à destination spéciale, information;

Madame Landry explique que le fonds à destination spéciale est administré par le CÉ et que les projets ont tous été approuvés antérieurement. Présentation des montants cumulés et dépensés dans le FDS de l'école au 18 octobre 2024. Cet argent peut servir à d'autres projets, à conditions que ceux-ci soient adoptés par le CÉ.

7.2. Fête des finissants, chandails; précisions;

Reporté à la prochaine rencontre.

8. Parole à la représentante du personnel de soutien

Jacqueline Fournier mentionne que tout va bien.

9. Parole aux membres du Conseil d'établissement

Patrick Labrie demande s'il y a possibilité que les élèves de l'école puissent se laver les mains avant de manger. La directrice explique que les blocs sanitaires permettent difficilement le lavage des mains pour tous les enfants avant de manger. Jacqueline Fournier ajoute que si des enfants demandent pour aller se laver les mains, l'éducatrice acceptera.

Valérie Barbin fait mention du site web « pose ton écran » de l'organisme Arc-en-ciel. Un organisme que nous accueillons à l'école depuis quelques années pour des ateliers sur différents sujets.

10. Parole au public

Aucun public

11. Parole à la direction :

Un message a été envoyé par courriel aux parents des élèves de 5e année concernant un groupe créé par ces élèves sur la plateforme Snapchat. Des messages d'insultes et d'intimité ont été écrits.

Mme Landry informe que l'enseignante de musique des élèves de 4e, 5e et 6e année, madame Marie-Josée, a démissionné. L'école est en attente de la demande de personnel qui a été faite auprès des ressources humaines du CSSP.

Engagement de Carole Boissonneau pour de l'aide pour la classification des dossiers au secrétariat pour deux jours.

12. Correspondance

Aucune correspondance.

13. Levée de la séance

Sur proposition de madame Valerie Barbin il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la levée de la séance à 20h26.

CÉ-2024-2025-20

Valérie Barbin Présidente		Sylvie Landry Directrice
-------------------------------------	--	------------------------------------